



DEPUTE-E-S COMMUNISTES ET REPUBLICAINS

Communiqué

Paris, 27 juillet
2017

La ministre du Travail est disqualifiée pour parler organisation du travail et emploi, elle peut parler actions et profitabilité des actions

Les révélations du quotidien *L'Humanité* (édition du 27 juillet 2017) sur le montant des stock-options perçues par Mme Muriel Pénicaud, alors qu'elle était directrice générale des ressources humaines (DGRH) chez Danone, sont une illustration supplémentaire du mélange des genres entre milieux d'affaires et sphère politique que nous avons dénoncé sans relâche à l'Assemblée nationale ces jours-ci à l'occasion de l'examen du projet de loi de confiance en l'action publique.

Celle qui est aujourd'hui ministre du Travail a pu encaisser en avril 2013, 1 million d'euros en une seule journée pour ses états de service au comité exécutif du groupe agro-alimentaire, par un simple jeu d'écritures.

Ce que révèle le quotidien est proprement stupéfiant : le bénéficiaire de la vente d'actions que Mme Pénicaud a effectuée, qui atteint plus de 50% de la mise de départ, **n'a pu être atteint que parce que l'annonce d'un plan de restructuration au sein du groupe, quelques semaines plus tôt, a fait grimper les cours des actifs de la multinationale. Autrement dit, si ces informations graves sont confirmées, c'est au prix de la mise sur la sellette de 900 emplois de cadres dont 230 en France que la DGRH de Danone a pu s'enrichir personnellement à hauteur de plus de 1 million d'euros.**

Madame la ministre Nicole Pénicaud va devoir s'expliquer sur ces faits, et sur sa conception de l'entreprise, sur la manière dont elle appréhende la participation de l'entreprise au bien commun de la société.

Au-delà de cette mise au point indispensable, de ces nécessaires éclaircissements, que la représentation nationale et le peuple français sont en droit d'attendre d'un représentant du gouvernement, plus encore, **c'est le crédit de la ministre en charge de porter des ordonnances, qui vont profondément modifier les droits du travail dans notre pays, qui est désormais très fortement sujet à caution.** Au moment où se dessinent les contenus des futures ordonnances avec, notamment, une annonce grave sur la dérégulation future des contrats courts qui laisserait la possibilité aux entreprises, sous l'égide des branches, d'instaurer leurs propres normes quant à l'usage du CDD, Mme Pénicaud peut-elle vraiment discuter avec le monde du travail, les représentants des organisations syndicales et les parlementaires de ce pays ?

Nous, députés communistes, considérons que les faits révélés par la presse disqualifient l'actuelle ministre du Travail pour discuter valablement du code du travail et prétendre défendre l'emploi à travers les ordonnances en cours d'écriture.

Nous considérons qu'au-delà de la personne, qu'il ne nous appartient pas de juger, **c'est tout un système de pensée et les réformes qu'il prétend mettre en œuvre dans notre pays qui sont également disqualifiés par ce qu'éclairent ces révélations de presse.** En réalité, l'objectif poursuivi par ce système et ceux qui le servent est davantage celui des profits financiers immédiats, d'une économie spéculative qui se nourrit de dérégulation, **que celui de l'emploi, du renouveau industriel et de l'économie réelle dans notre pays.**

Contact presse : 01 40 63 60 95